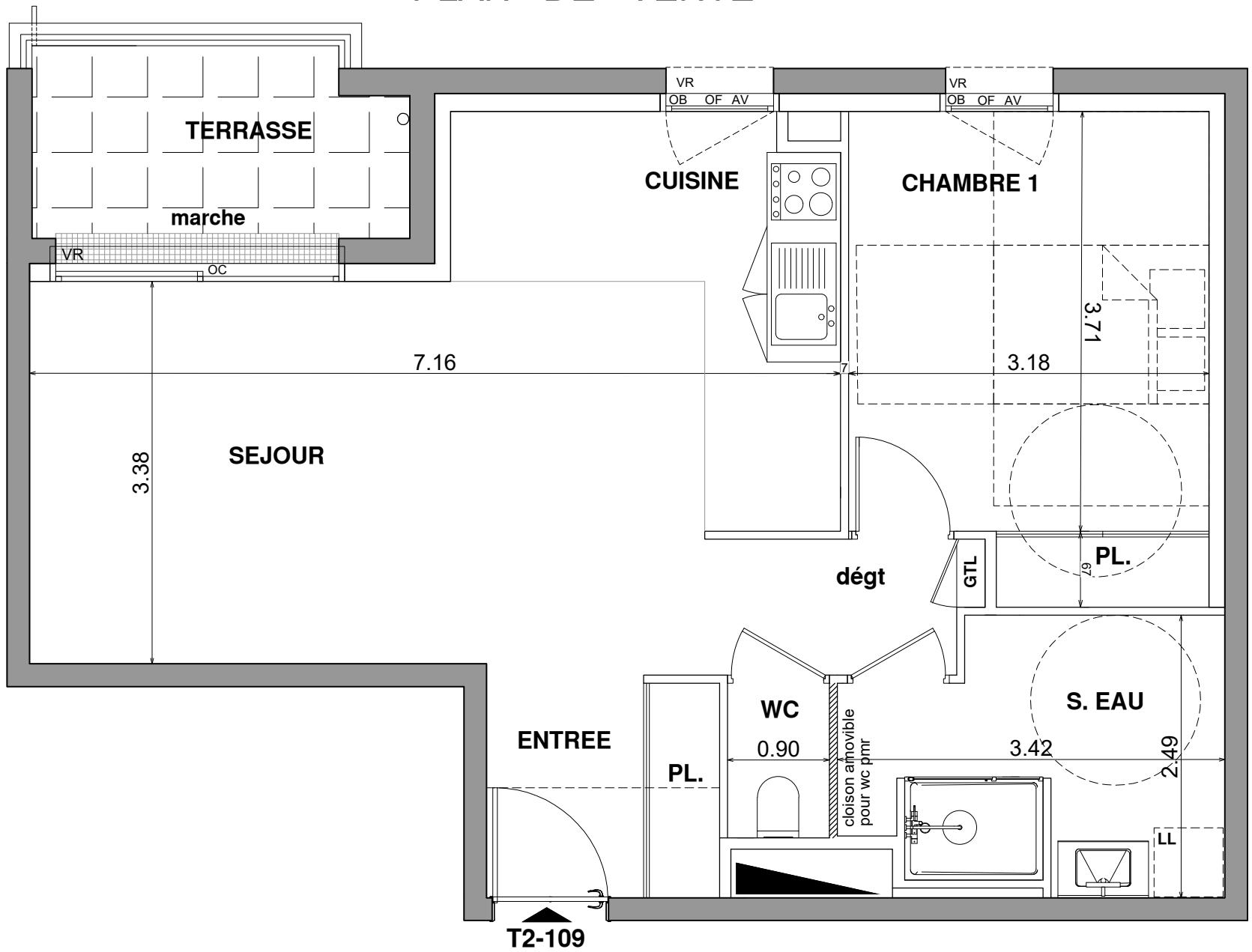
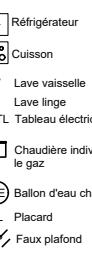


PLAN DE VENTE



LEGENDE

HSP	Hauteur Sous plafond
OF	Ouvrant à la française
PF	Porte Fenêtre
F	Fixe
OB	Fenêtre Oscillo batant
OC	Ouvrant coulissant
VR	Volet Roulant
AM	Allège maçonni
AV	Allège vitré
GC01	Garde-corps métallique
GC02	Garde-corps métallique
GC03	Garde-corps allège béton
<hr/>	
Changement de revêtement de sol	
 Caillebotis	



parties avec soffite :
hauteur sous plafond : environ 2.30 m



ROLLAND & ASSOCIES
ARCHITECTURE
URBANISME

S.E.L.A.S ROLLAND & ASSOCIES
53 rue Toussaint BP 22431
49024 ANGERS CEDEX 02
Téléphone : 02.41.88.15.34
www.frederic-rolland.com



CONSTRUCTION DE 41 LOGEMENTS - RUE SAINT-ANNE - 53000 LAVAL

PROMOCIL
1 rue Charles Fabry
72013 LE MANS Cedex 2
Tél. : 02 43 20 49 70 50

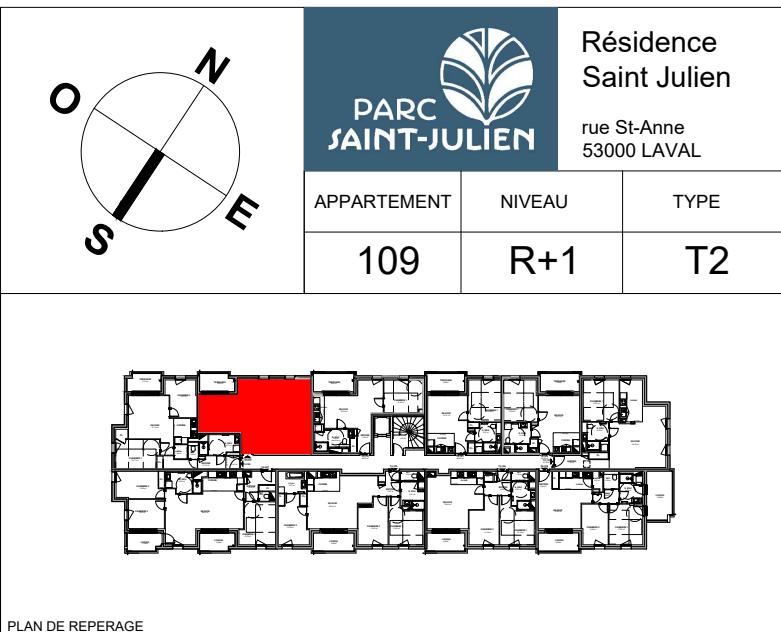


TABLEAU DE SURFACES

Date de création: 25/03/2025
Date d'actualisation:

NOTA:
Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de la réalisation tant en ce qui concerne les dimensions de l'équipement. La position et les dimensions du doublage thermique et/ou acoustique peuvent être modifiées.
Les surfaces indiquées sont approximatives, les hauteurs sous plafond et celles d'allèges ou de seuils peuvent être légèrement modifiées. Les retombées, soffites, faux plafonds, trappes dénivélées de terrain ainsi que l'emplacement et la nature des équipements sanitaires ne sont pas tous figurés ou le sont à titre indicatif.
L'aménagement de la cuisine est donné à titre indicatif. Les cotés, les surfaces et hauteurs indiquées peuvent varier légèrement en fonction des impératifs de construction. Des modifications de détails nécessaires pour des raisons d'ordre technique ou administratif pourront être apportées sur les plans.
Les servitudes de passage éventuellement nécessaires pour l'entretien d'équipements communs ainsi que les canalisations ne sont pas indiquées ou le sont à titre indicatif.
Le sens d'ouverture des ouvrants et des volets battants et/ou coulissants est représenté à titre indicatif et reste au choix de l'architecte.
Les implantations, nombre et taille des corps sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par l'architecte.
Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, tant en ce qui concerne les implantations que les dimensions.